



Conseil municipal de Mérifons du 16 avril 2026

Ouverture de la séance à 18h34

Présents :

Madame le Maire : Madame Alexandrine Estève

Les Adjoints de la Commune : Monsieur Frédéric Rouaud, Madame Caroline Rollet

Les Conseillers élus : Madame Florence Donnadieu-Martin, Monsieur Pierre Ollier, ainsi que Madame Marion Rivière secrétaire de séance.

Excusé : Monsieur Benoît Bertrand, Conseiller.

Rappel de l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu du conseil municipal du 20 Mars 2026
- Tarif de l'eau brute
- Vote des taux fiscaux sur le bâti et le non bâti
- Vote du représentant de la Commune Hérault Energie
- Vote de la fongibilité des Crédits
- Vote du budget

- **Validation du compte rendu du conseil municipal du 20 Mars 2026**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du conseil ayant eu lieu le 20 mars 2026.

- **Clôture de la Régie / Recette :**

Sur les conseils de l'inspecteur des finances cette régie qui ne sert plus depuis des années doit être clôturée, car elle ne correspond plus aux méthodes de gestion de la Trésorerie.

Si la Commune doit être amenée à percevoir des sommes de la part des habitants, (comme par exemple le paiement du repas de la fête) elle utilisera les titres de paiement émis par la trésorerie et le paiement se fera directement au Trésor Public à l'exemple des factures d'eau brute.

- **Tarifs de l'eau brute :**

Cette année les tarifs sont inchangés par rapport aux tarifs précédents qui datent de 2024 :

	abonnement	consommation $\leq 600\text{m}^3$	consommation $> 600\text{m}^3$
particuliers	60 €	0,13 €/m ³	0,15 €/m ³
agriculteurs	96 €/Ha	NA*	0,13 €/m ³

(*Non Applicable)

Compte tenu de l'importance du coût de la réparation de l'installation du forage, il est raisonnable de prévoir une augmentation de ces tarifs l'année prochaine.

Madame le Maire rappelle la pertinence du respect des bonnes pratiques d'arrosage. Il s'agit de se conformer aux horaires de distribution de l'eau. Celle-ci est répartie entre les particuliers et les agriculteurs en ce qui concerne le réseau issu du forage. De plus amples informations sont disponibles

sur le site de la mairie de Mérifons ou via le lien ci-dessous.

<https://www.mairiedemerifons.fr/vie-pratique>

- **Vote des taux fiscaux sur le bâti et le non bâti :**

Compte tenu de la maîtrise des dépenses et des projets raisonnés d'investissement, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux soit :

→10,06% pour le foncier bâti

→56,32% pour le foncier non bâti

En ce qui concerne la THRS (taxe d'Habitation des Résidences Secondaires), l'inspecteur des finances publiques nous indique que notre taux de 6,99% est bien inférieur au taux maximum applicable dans l'Hérault qui est de 17,36%.

Passer à ce niveau d'imposition représente une augmentation beaucoup trop élevée pour les habitants. Nous conservons donc l'indice faible appliqué l'année précédente qui est de 1,71 en tenant compte de l'inflation.

Le nouveau taux d'imposition est donc de 8,70%.

Ce taux reste conforme au taux de l'intercommunalité et reste dans la fourchette basse de la taxe départementale.

- **Vote du représentant de la commune à Hérault Energie :**

Bien que n'ayant pas signé de convention avec Hérault Energie en 2026, nous sommes adhérents et devons désigner un représentant.

Le Conseil Municipal désigne Madame le Maire.

- **Vote des représentants de la commune à Pays cœur d'Hérault :**

Madame le maire et l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de Monsieur Benoît Bertrand qui n'est pas présent ce jour là se propose.

- **Vote de la fongibilité des Crédits :**

Le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7,5% du montant des dépenses, à l'exclusion des dépenses du personnel.

- **Vote du budget primitif 2026 :**

Madame le Maire et la seconde Adjointe ont reçu Emmanuel Massart, Inspecteur des finances Publiques et Conseiller aux décideurs locaux pour les communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault.

Ce dernier a souligné la bonne santé financière de la commune et a indiqué que, si besoin, la commune peut emprunter sans problème pour ses besoins d'investissement.

Toutefois ceci n'est pas à l'ordre du jour.

L'inspecteur des finances n'a pas relevé d'anomalie dans la présentation de ce budget.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de prestations fournies à la population : dotation de l'état, vente d'eau, impôts.

Pour l'année 2026, elles représentent 90 526,91 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des charges générales (l'électricité, les assurances...) les charges de personnels, les intérêts d'emprunts, les amortissements...

Pour l'année 2026, elles s'élèvent à 90 526,91 €

Au final l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour l'année 2026, la commune aura la capacité de dégager un autofinancement de 50 650 euros générés par les impôts, les taxes, la fiscalité locale et de 20 644,21 euros générés par les dotations.

Le montant total des recettes pour 2026 s'élève à 76 094,21 euros.

Recettes	90 526,91 €
Dépenses	90 526,91 €

Les détails sont consultables en Annexe 1

Section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe des actions, des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel (achat d'un bien immobilier, travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...)

Le budget d'investissement de la commune regroupe en dépense les travaux et les emprunts, en recettes, les subventions , les taxes d'aménagement ...

Les principaux projets de l'année 2026 sont la revalorisation des abords de la Chapelle Saint Pierre avec reconstruction des murs en pierre sèche et insertion de niches funéraires. La réfection des Chemins de Thau et du Calvaire ainsi que les caniveaux de Malavieille.

Recettes	212 166,95 €
Dépenses	212 166,95 €

Les détails sont consultables en Annexe 2

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 90 526,91 €

Dépenses et recettes d'investissement: 212 166,95 €

- **Vote des représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs :**

Madame le Maire en est déléguée et son premier Adjoint suppléant.

- **Sujets divers :**

► Les travaux de la Chapelle Saint Pierre n'étant pas finis, le Conseil Municipal prend la décision d'annuler la messe annuelle.

► L'assureur Groupama avec qui la Mairie travaille propose une formation à distance concernant la prévention des risques. La date reste à définir.

► La police municipale, va être sollicitée pour savoir si cette dernière est assermentée pour effectuer des missions de prévention concernant la vitesse aux endroits clé de la Commune, en particulier le Hameau de Malavieille.

► L'étude concernant le radar pédagogique prêté par la DDTM à l'entrée de Malavieille suit son cours.

► Les modalités concernant la fête annuelle du village le 7 août 2026 sont à l'étude. Un maximum de 100 personnes pourrait être accueilli.

Deux tarifs seront en vigueur : 20€ pour les adultes et 15€ pour les enfants de moins de 12 ans.

Fin de la séance à 19h34

Annexe 1

Principales dépenses et recettes de la section fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
		Excédent brut reporté	14 432,7 €	
011 Dépenses courantes	46 896,91 €			
012 Dépenses de personnel	23 230 €	Recettes des services 70 (eau irrigation)	4 600 €	
014 Atténuations de produits	2000 €	Impôts et taxes 73	24 900 €	50 650 €
022 Dépenses imprévues	0 €	Fiscalité locale 731	25 750 €	
65 Autres dépenses de gestion courante	18 250 €	Dotation et participation 74	20 644,21 €	
66 Dépenses financières	0 €	Autres recettes de gestion courante 75	200€	
67 Dépenses exceptionnelles : titres annulés	150 €	Recettes exceptionnelles 77	0 €	
Autres dépenses 6817	0 €	Recettes financières	-	
		Atténuation des charges 013	€	
Total dépenses réelles	90 526,91 €	Total recettes réelles	76 094,21 €	
Charges (écritures d'ordres en sections)	-	Produits (écritures d'ordre entre section)	€	
023 Virement à la section d'investissement	0 €			
Total général	90 526,91 €	Total général	90 526,91 €	

Annexe 2

Principales dépenses et recettes de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	51 068,67 €	Virement de la section de fonctionnement	0 €
Remboursement d'emprunts 16	0 €	10FCTVA	1 294,83 €
Frais études 20	5 148,40 €	1068 excédents de fonctionnement	116 672,69 €
Travaux de bâtiments et voirie (sans reste à réaliser 21+23)	7 646,43 €	Taxe aménagement	500 €
Excédent de fonctionnement capitalisés	0 €	Subventions	11 000 €
Autres dépenses 165 caution	0 €	Emprunt	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	-		
RAR	148 303,45 €	RAR	82 699,43 €
Total Général	212 166,95 €	Total général	212 166,95 €